

LES JUGES DE L'OMBRE

TOME 3

LE TÉMOIN MUET



Patrice HUETZ

Les Juges de l'Ombre — Le Témoin Muet

Patrice Huetz

patrice-huetz.fr

© Patrice Huetz

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle,
est interdite sans autorisation écrite de l'auteur.

patrice-huetz.fr · contact@patrice-huetz.fr

CHAPITRE 1

L'Accident de la N118

Île-de-France, N118 — Novembre 2006

La N118 relie Vélizy-Villacoublay à Paris. À vingt-trois heures trente-cinq, un samedi de novembre, le trafic était quasi nul. Le brouillard de Seine-et-Oise couvrait la chaussée d'une fine couche d'humidité.

La Peugeot 607 de Franck Arènes quitta la chaussée à hauteur du kilomètre 12, franchit la glissière de sécurité, et percuta le talus à soixante-dix kilomètres à l'heure. Le conducteur fut tué sur le coup. Il avait cinquante-deux ans.

La police du 78 constata un accident de la route. Vitesse excessive, visibilité réduite, conducteur seul. Pas de témoins.

L'enquête préliminaire fut close en quarante-huit heures.

Ce que la police du 78 ne vit pas, ou ne chercha pas : les marques de contact sur le flanc gauche de la Peugeot. Une légère déformation compatible avec un choc latéral à faible vitesse, du type produit par un véhicule qui pousse un autre vers la glissière.

Ce que le médecin légiste constata mais ne signala pas : des micro-ecchymoses sur l'épaule gauche d'Arènes, compatibles avec le port d'une ceinture sous tension brusque — le genre produit par une manœuvre d'évitement soudain.

Ces deux éléments furent mis de côté. L'accident restait un accident.

Jusqu'à ce que la femme d'Arènes appelle le palais de justice.

Sylvie Arènes avait quarante-neuf ans. Professeure de lycée, mariée depuis vingt-cinq ans à un inspecteur général des finances. Le vendredi qui précédait l'accident, Franck avait envoyé une lettre recommandée à leur domicile avec une note : *Si quelque chose m'arrive, remets cette enveloppe au juge d'instruction Vernet au TGI de Paris.*

Il avait choisi ce nom. Il l'avait cherché. Il savait qui elle était.

Sylvie Arènes se présenta au TGI de Paris le 28 novembre 2006. Elle attendit deux heures dans le hall des parties. Mathilde la reçut à seize heures.

Sylvie posa l'enveloppe sur le bureau. Large enveloppe kraft, scellée, avec au recto : *Pour le juge Vernet. Confidentiel.*

« Mon mari pensait que quelqu'un allait essayer de le tuer. Il me l'a dit la semaine avant sa mort. »

Mathilde ouvrit l'information judiciaire le lendemain. D/06/0089. Circonstances suspectes du décès de Franck Arènes, inspecteur général des finances.

Elle transmet immédiatement une réquisition à l'IRCGN pour réexaminer les débris de la Peugeot 607. Elle appela Saurel. Il dit : « Je suis là. »

Et elle ouvrit l'enveloppe.

Ce qu'elle trouva : trente-deux pages de notes manuscrites et de photocopies de documents officiels. Au premier regard, une cartographie. Au deuxième regard, quelque chose de beaucoup plus sérieux.

Elle lut toute la nuit.

Les témoins mentent. Les documents aussi. Mais différemment.

Arènes était mort. Il ne pouvait plus témoigner. Mais il avait laissé ses documents parler à sa place. Le témoin muet.

CHAPITRE 2

L'Enveloppe

Paris, cabinet 314 — Décembre 2006

Les trente-deux pages d'Arènes représentaient dix-huit mois de travail. Ce qu'il avait documenté : un groupe industriel, Minerva SA, bénéficiait depuis 1995 d'une série de traitements préférentiels dans les procédures fiscales et judiciaires. Des contrôles fiscaux abandonnés. Des procédures pénales classées après des interventions non documentées. Des enquêtes administratives édulcorées.

Minerva SA : groupe industriel spécialisé dans les travaux d'infrastructure, les services publics délégués, le BTP. Trois milliards d'euros de chiffre d'affaires. Cotée en Bourse mais contrôlée par la famille Cournier depuis 1947. Présente dans vingt pays. Discrète dans les médias — très discrète.

Dans son conseil de surveillance : cinq anciens hauts fonctionnaires. Dont plusieurs anciens magistrats.

Arènes avait reconstitué quatre cas de protection, 1997-2005.

Cas 1 : 1997, contrôle fiscal sur les filiales africaines — clôturé sans redressement. Cas 2 : 2001, procédure pénale pour fraude comptable — classée sans suite six semaines après son ouverture. Cas

3 : 2003, enquête administrative de l'IGF — rapport final édulcoré avant publication. Cas 4 : 2005, enquête sur des appels d'offres — abandonnée après départ du fonctionnaire responsable.

Quatre protections. Quatre intervenants probables différents.

À la page vingt-trois, une note fragmentaire dans une parenthèse :
(*cf. réseau de connexions : Bastien*)

Et plus bas : *Bastien = intermédiaire entre réseau et protecteurs institutionnels. Voir si lien avec J.*

Mathilde ne connaissait pas ce nom.

Pas encore.

Le lendemain matin, Isabelle apporta les cafés. Elle vit le regard de Mathilde — ce regard particulier des débuts de grandes instructions.

« C'est sérieux. »

« Très. »

« Des noms déjà ? »

« Pas encore. Mais des fonctions. Les protections viennent de quelqu'un qui contrôle à la fois le parquet, la direction des finances publiques et l'inspection générale. »

Isabelle réfléchit. « C'est un ministre ou un conseiller d'État. »

Mathilde hocha la tête. « Ou les deux. »

La patience. La justice est lente. Parce qu'elle est difficile.

Ce dossier allait prendre du temps. Beaucoup de temps.

CHAPITRE 3

L'Inspecteur

Paris, ministère des Finances — Janvier 2007

L'Inspection Générale des Finances occupait un corps d'élite — sortie de l'ENA, entrée dans les cabinets ministériels ou les grandes entreprises. Le directeur de mission d'Arènes, Patrice Gontier, la reçut dans un bureau qui sentait le rapport annuel et la discrétion institutionnelle.

Il dit des choses vraies et des choses incomplètes avec la même voix posée. Arènes était rigoureux. Ses investigations parallèles n'avaient pas reçu de validation institutionnelle.

Pas reçu de validation institutionnelle. Formulé ainsi, ses investigations devenaient une démarche solitaire, peut-être irrégulière.

À la cantine du ministère, Gontier dit quelque chose de plus franc : « Franck Arènes avait peut-être raison sur certaines choses. Mais il ne comprenait pas que certaines décisions institutionnelles ont une logique qui dépasse le cadre d'un rapport d'inspection. »

Une logique qui dépasse. Euphémisme persistant pour : *des ordres qui viennent d'en haut.*

En croisant les informations de l'enveloppe d'Arènes avec les registres publics du conseil d'administration de Minerva SA, elle trouva un nom : Bernard Mauger. Ancien conseiller d'État, retraité depuis 1999. Avant sa retraite : directeur des affaires juridiques du ministère de la Justice.

Les quatre cas de protection de Minerva s'étaient produits entre 1997 et 2005. La période couvrait et dépassait le mandat de Mauger.

Le *pantouflage* — cette pratique de hauts fonctionnaires rejoignant le secteur privé après leur retraite — était légal. Encadré depuis 2007, moins avant. La question n'était pas le départ mais ce qu'on faisait, une fois parti, de son accès institutionnel.

Mauger avait gardé des contacts. Avait-il gardé plus que des contacts ?

Mathilde écrivit le nom au tableau de liège.

Un nouveau début. Une nouvelle architecture. La même méthode depuis 1995 : un nom, une flèche, un fil tendu vers d'autres noms.

Une instruction, c'est d'abord une chasse à l'information.

Elle chassait. Le gibier était plus haut placé que jamais.